



DÉPARTEMENT  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed

# Mission d'un an sur le poste de chef du service musée et collections

Direction de la Culture, du Patrimoine et des Sports

## Caractéristiques du poste :

Conditions d'accès	
Métier : Conservateur de musée	Diplôme ou équivalence : Bac + 5
Domaine Culturel	Cadre d'emploi : A
Emploi repère : manager chef de service Classification associée : I.1	
Encadrement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nombre de personnes à encadrer : 14	Encadrant de direction <input checked="" type="checkbox"/> Encadrant de service <input type="checkbox"/> Encadrant de proximité <input type="checkbox"/>
NBI : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (nombre points + rubrique)	Nombre de points :
Localisation administrative et géographique	
Adresse de la direction : DCPS, 12 rue Stang Ar C'hoat 29000 Quimper	
Lieu d'affectation de l'agent : Rue du Roi Gradlon Quimper + établissements annexes du Musée : réserves muséographiques, 73 rue Jacques Le Viol, Quimper ; Manoir de Squividan en Clohars-Fouesnant	Résidence administrative du poste : Quimper

## Descriptif du poste :

Il s'agit du poste de responsable du service Musée et Collections, qui regroupe le Musée Départemental Breton, la gestion de l'ensemble des collections muséographiques départementales<sup>1</sup>, ainsi que la Mission Antiquités et Objets d'Arts.

Le Musée Départemental Breton est un outil majeur de la politique culturelle de la collectivité. Son Conservateur / Directeur assure le rayonnement, le développement et la gestion de l'établissement. Il assure le lien avec la collectivité départementale à laquelle appartient le musée, et s'assure de l'adéquation des actions menées avec les moyens que les élus départementaux décident de mettre à disposition du musée.

Le poste comprend également l'encadrement direct de la Mission Antiquités et Objets d'Arts, et notamment la Conservatrice qui en assure la charge.

<sup>1</sup> Les collections comprennent celles du Musée Départemental Breton, du Manoir de Squividan, du Musée de l'Ecole Rurale en Bretagne et de l'Ecomusée des Monts d'Arrée. Le Musée Départemental Breton et le Manoir de Squividan sont gérés en régie direct par le service. Par contre, il est à noter que la gestion des sites Musée de l'Ecole Rurale en Bretagne et Ecomusée des Monts d'Arrée est confiée au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Musées de Territoires Finistériens ».

Fonction du supérieur hiérarchique : Directeur

Mise à jour le : 04/03/2024

version janvier 2023

Missions :	Activités :
<p>Chef d'un service réparti sur trois sites, mission d'encadrement et d'organisation ; chef d'établissement recevant du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion financière du service (suivi de la définition du budget et de son exécution, en lien avec le responsable financier au sein de l'équipe)</li> <li>• Management de l'équipe, en concertation avec les responsables des secteurs composant celle-ci.</li> <li>• Coordination de la maintenance et de la sécurité des locaux du service, en lien avec la responsable du pôle accueil - sécurité</li> </ul>
<p>Gestion des collections muséographiques départementales, principalement sous appellation « Musée de France »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les collections départementales</li> <li>• Veiller à leur inscription à l'inventaire et à la mise en œuvre de leur récolement décennal</li> <li>• Coordonner les actions de conservation préventive, de restauration et de sécurisation des collections</li> <li>• Coordonner l'étude et la valorisation de ces collections</li> <li>• Etablir un plan de sauvegarde des collections</li> </ul>
<p>Programmation culturelle, dans le cadre du projet scientifique et culturel d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une programmation d'expositions temporaires au Musée et à Squvidan ainsi qu'à partir de leurs collections.</li> <li>• Concevoir des actions de médiation innovantes, en relation avec le champ social, les partenaires du territoire, le monde scolaire ...</li> <li>• Développer des relations avec les différents opérateurs culturels pour renforcer les partenariats et inscrire le Musée dans une pluralité de réseaux et en accroître la notoriété</li> </ul>

<p><b>Activités spécifiques</b></p>	
-------------------------------------	--

## Compétences :

Niveau requis à la prise de poste*	Niveau attendu*
------------------------------------	-----------------

Savoir faire (compétences métier)	Parfaite connaissance des obligations liées au Code du Patrimoine et à la législation des « Musées de France »	Niveau : 4	Niveau : 4
	Très bonne connaissance du patrimoine culturel et artistique régional Appétence pour la culture bretonne	Niveau : 3	Niveau : 3
	Expertise en gestion et conservation des collections	Niveau : 3	Niveau : 3
	Compétences en matière de sécurité et de sureté des ERP	Niveau : 3	Niveau : 3

Savoir être (compétences comportementales)	Capacité à optimiser et calibrer les actions et l'activité en fonction des moyens disponibles	Niveau : 4	Niveau : 4
	Connaissances et expérience en gestion d'établissement	Niveau : 4	Niveau : 4
	Connaissances et expérience en management d'équipe	Niveau : 4	Niveau : 4
	Sens des relations publiques	Niveau : 4	Niveau : 4

<u>Niveau 1</u> Notions/Débutant	<u>Niveau 2</u> Travail en semi autonomie/Qualifié	<u>Niveau 3</u> Maîtrise	<u>Niveau 4</u> Expertise
-------------------------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------	------------------------------

## Conditions d'exercice :

Moyens mis à disposition : (préciser les spécificités liées au poste)	Equipement informatique, ordinateur, imprimante, photocopieur, téléphone
Exigences du poste :	Horaires et congés dans le cadre des contraintes de l'activité du musée.
Environnement lié au poste de travail	étage, ascenseur
Télétravail	Non défini

### Pour rappel :

- La fiche de poste est susceptible d'évoluer
- Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)